

MANOPRO 2620



PATE de NETTOYAGE des MAINS en ATELIER AVEC MICROBILLES VÉGÉTALES

- ✓ Ne contient aucun solvant pétrolier ou autre solvant irritant pour la peau
- ✓ GRANDE EFFICACITÉ SUR LES GRAISSES DE MÉCANIQUE
- ✓ AGRÉABLEMENT PARFUMÉ
- ✓ Renferme des microbilles d'origine végétales

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide visqueux
RÉACTION CHIMIQUE	: Pratiquement neutre
pH pur	: 5,6 environ
MASSE VOLUMIQUE	: 975 g/l +/- 20 g/l.
ODEUR	: Citron
COULEUR	: Jaune
VISCOSITÉ BROOKFIELD à 22 °c	: 32000 cps, mobile 5, vitesse 10 tr/min à 20° c
INFLAMMABILITE	: Ininflammable



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Facilement rinçable. pH voisin de celui de la peau.
La présence de microbilles, apporte les propriétés d'une véritable brosse activant le nettoyage.
Efficace, pénètre et élimine rapidement les

Souillures diverses Salissures grasses Huiles, cambouis

Laisse une odeur fraîche et agréable et les mains douces.
Nettoyant de qualité PROFESSIONNELLE et de sécurité, pour

Ateliers	Garages
Maintenance	Manutention
Collectivités	Municipalités
Services techniques	Agroalimentaire
Transports	Travaux publics
Industries	Couvreurs

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Participe à la propreté et à l'hygiène indispensable des mains
Prélever le volume d'une noisette de savon dans le creux de la main.
Appliquer uniformément sur la paume et le dos des mains, les poignets, parties d'avant-bras, autour des ongles en massant soigneusement pendant une dizaine de secondes.
Rincer ensuite à l'eau claire en frictionnant les mains
Terminer par un essuyage en privilégiant par mesure d'hygiène l'utilisation d'un papier à usage unique en cellulose.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Composition INCI: AQUA, LAURETH-11, COCAMIDE DEA, PRUNUS ARMENIACA SEED POWDER, LAURETH-4, CARBOMER, PEG-7 GLYCERYL COCOATE, DMDM HYDANTOIN, FRAGRANCE, CI 19140, CITRAL, LIMONENE, LINALOL, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

RECOMMANDATIONS

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- USAGE EXTERNE :
Conserver hors de la portée des enfants dans son emballage d'origine dans un local tempéré.
Refermer l'emballage après chaque utilisation. Protéger du gel au stockage. Contient du formaldéhyde.
En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment pendant 15 minutes à l'eau claire. UFI : W2R2-5089-M009-Q515

DISPONIBLE DANS LES CONDITIONNEMENTS SUIVANTS :

2620C09 Cartouche de 2,5 litres code C09 pour distributeurs ZCV23 ou BPC25	2620A41 Bidon de 5 litres plastique code A41 surmontable au besoin d'une pompette code DOSASAVA41 (carton de 4 x 5 litres)	2620C21 Cartouche plastique de 4 litres code C21 pour distributeur UX40
--	--	--

Nota : Pour toute commande de 2620 en A36, une pompe et un couvercle percé sont automatiquement livrés avec chaque carton commandé, si vous souhaitez une ou des pompes supplémentaires, merci de le préciser lors du passage de votre commande, nous pouvons en rajouter.
Pour toute commande de 2620 en A41, merci de préciser lors de votre commande le nombre exact de pompette DOSASAVA41 que vous souhaitez
Pour toute commande de 2625 en C21 (Carton de 6 cartouches) une pompette est ajoutée dans chaque carton commandé

Nota : Pour l'essuyage des mains, éviter l'usage des appareils «sèche mains» électriques à air pulsé qui augmentent la propagation des bactéries. Préférer l'essuie mains à usage unique en véritable papier de cellulose biodégradable.

Extrait de conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectuée, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affectés les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988